

En route pour Glasgow : 1.5°C

7 Octobre 2021

Lors de l'Accord de Paris sur le climat, en décembre 2015 et mis en application en novembre 2016, les 196 pays et parties s'étaient initialement engagés à limiter la hausse de la température du globe à 2 degrés au-dessus de la moyenne préindustrielle.

La température mesurée au moment des négociations était déjà proche de 1 degré. Le caractère irréversible de la hausse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et les effets persistants des GES déjà émis empêchaient tout retour en arrière. Il ne fallait pas franchir le pallier suivant de 2 degrés.

L'histoire ne s'est cependant pas arrêtée là. Lors de l'accord de Paris, il n'y a pas eu, contrairement à l'accord de Kyoto, de distinction entre pays développés et pays en développement. Une fois levée ce distinguo, qui avait été au cœur des désaccords de la COP 15 de Copenhague en 2009, des petits pays ont pu élever la voix et s'interroger sur ce chiffre de 2 degrés puisque, le réchauffement climatique est une menace pour ces petits pays qui subiraient de plein fouet la hausse du niveau des océans.

Cet appel a été entendu et **le GIEC a été chargé de rédiger un document de recherche sur l'intérêt de cibler 1.5 degrés plutôt que 2**. Le rapport a été publié en 2018. Il montre le caractère non linéaire sur l'environnement global du passage de 1.5 à 2 degrés.

L'accélération dans la dégradation est telle entre les deux états que l'objectif explicite est devenu 1.5 plutôt que 2. En conséquence, si la trajectoire ne converge pas effectivement vers 1.5, l'objectif ne peut pas être défini à 2. C'est une marche trop grande et avec trop de conséquences négatives.

C'est ainsi que la neutralité carbone est désormais calée sur 1.5 degrés à l'horizon 2050.

Pour prendre deux exemples parmi les nombreux points développés dans ce rapport, une température de 2 degrés c'est un été sur dix sans glace dans l'océan arctique contre un sur cent avec 1.5. C'est aussi 2 millions de kilomètres carrés de pergélisol sur 14 qui seraient épargnés avec 1.5 et donc moins de libération de méthane qui est un puissant GES. Des exemples multiples sur cette accélération des effets entre 1.5 et 2 se constatent dans la biodiversité, l'agriculture, la productivité de l'économie, la montée des océans, la multiplication des événements climatiques ou la désertification et capacité à vivre dans certaines zones du globe.

C'est en raison de cette non linéarité qu'il y a urgence à agir très vite même si l'objectif de 1.5 degrés sera très difficile à atteindre. Les tendances récentes des pays parmi les plus grands émetteurs de GES ne permettent pas de conclure que l'on convergera vers 1.5 degrés. Il faudra s'en rapprocher le plus possible et s'écarter le plus rapidement possible de la tendance actuelle, celle qui mène vers 3 degrés.

L'autre point à souligner est que le changement ne s'opérera pas en 2050. Il est déjà là et doit nous forcer à agir. Les dômes de chaleur au Canada, en Espagne ou ailleurs tout au long de l'été, l'Amazonie qui n'est plus un puit de carbone, les feux de forêts aux USA, en Grèce et en Turquie ou les pluies torrentielles en Allemagne, en Chine ou à New York en témoignent.

La multiplication de ces événements climatiques ont un coût économique et humain.

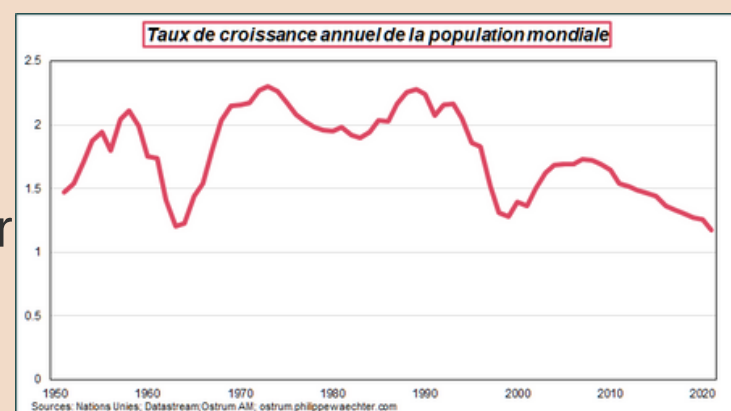
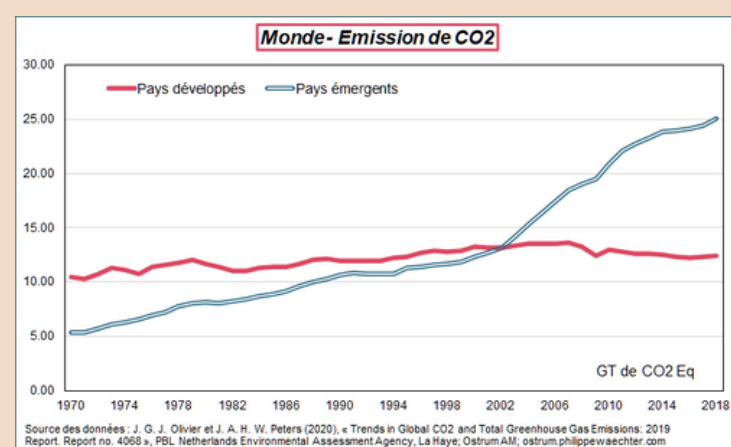
Le risque est d'attendre davantage, d'attendre trop longtemps pour intervenir et cela pour des raisons politiques puisque la prise en compte du changement climatique apporte des bouleversements profonds alors que le monde est conservateur.

La rupture qui sera, si l'on attend, de plus en plus brutale pour faire face aux bouleversements sera portée par les générations futures à partir d'une température qui sera trop élevée.

Nous en serons comptables devant nos petits enfants.

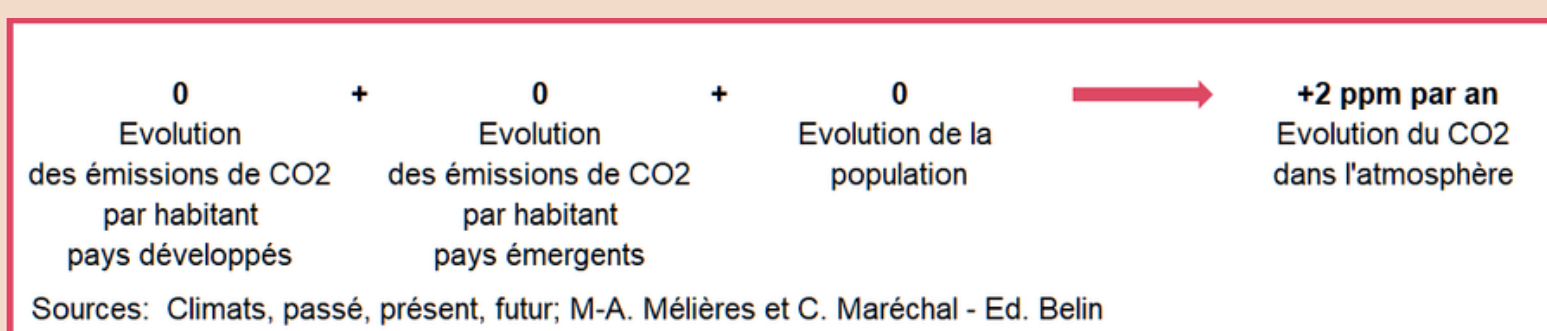
Le défi peut s'exprimer de la façon suivante pour tendre vers la neutralité carbone.

- Au sein des pays développés les émissions par personne devront être stabilisées. Les émissions globales augmentent mais la population évolue lentement. La stabilisation des émissions par tête est atteignable.
- Au sein des pays émergents, la dynamique des émissions est importante mais le nombre d'habitants progresse rapidement. Les émissions par personne ne sont pas stabilisées
- La troisième composante de l'équation est la hausse de la population. Elle continue d'augmenter à un rythme élevé, un peu plus de 1% par an.



La stabilisation des ces trois grandeurs n'est cependant pas suffisante car les émissions passées continuent de nourrir la concentration en carbone de l'atmosphère. Pour maintenir constante la concentration en carbone alors il faut que les différentes grandeurs se contractent. C'était un point évoqué dans le dernier rapport du GIEC.

On peut avoir la représentation suivante en considérant que l'évolution nulle des composantes n'est pas suffisante puisque les émissions du passé continuent de provoquer une accumulation de CO2 dans l'atmosphère. **Il faut aller au-delà de la nullité des composantes pour stabiliser le CO2 dans l'atmosphère.**



Au regard de cette équation, soit les trois composantes sont à zéro, soit une composante continue d'augmenter et les deux autres doivent compenser. L'histoire, ici, se complique forcément. Les pays qui émettent le plus sont en phase de rattrapage par rapport aux pays développés alors que le stock de carbone accumulé dans l'atmosphère résulte de la révolution industrielle et de ses développements. Les enjeux ne sont pas les mêmes et l'effort n'est pas de même nature.

Les engagements qui seront pris à Glasgow sont donc essentiels alors que la trajectoire actuelle est à +16% d'émissions entre 2010 et 2030 pour un objectif à -45% sur la période pour se donner les chances de la neutralité carbone.

Mentions Légales

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, SwitzerlandSàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie. Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.